



ARRETE N° 2018 - 395
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
**Réglementation provisoire de l'accès à
la Rue du Dauphin et à la rue de la
Foulerie – Travaux de sécurisation du
Bâtiment du 15 rue du Dauphin**

ML/SA

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-1 et L2212-1,

VU l'arrêté de Péril Imminent n°2018-396 daté du 10 novembre 2018.

Considérant le sinistre, suite à un incendie, Rue du Dauphin au n° 15, dans la nuit du 9 au 10 Novembre 2018,

Considérant les risques d'effondrement majeurs du bâtiment, suite à ce sinistre, et la nécessité de le sécuriser et conforter en urgence,

Considérant qu'il appartient au Maire de Honfleur, d'assurer le bon ordre, la sûreté et la sécurité des personnes sur l'ensemble du territoire de la commune,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Le périmètre de sécurité mis en place, suite à l'incendie survenu, Rue du Dauphin au n° 15, sera maintenu et renforcé par des barrières de type Héras, par l'Entreprise ASB - 47 rue Nelson Mandella - 14850 Hérouvillette, à compter du 14 Novembre 2018, jusqu'au Vendredi 23 Novembre 2018, afin d'y interdire toute intrusion de véhicules ou de personnes.

ARTICLE 2 : L'Entreprise ASB est autorisée à occuper le domaine public situé à proximité de l'immeuble et à accéder au périmètre de sécurité, avec tout engin de levage nécessaire à la bonne exécution des travaux de confortement.

ARTICLE 3 : Tout accès aux personnes et véhicules non habilités à intervenir dans le périmètre du chantier est formellement interdit dans la zone délimitée par le barrièrage.

ARTICLE 4 : Tout contrevenant au présent arrêté sera verbalisé conformément aux règlements et lois en vigueur.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux et du Centre de Secours, et à la Police Municipale, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 13 Novembre 2018

Pour le Maire et par délégation

l'Adjointe à la Circulation : Martine LEMONNIER

